

salon du septennat, des conseillers du maréchal de Mac-Mahon songeraient à une sorte d'appel au peuple qui donnerait des pleins pouvoirs au maréchal. Cette nouvelle circule surtout parmi les républicains et me semble devoir être accueillie avec grande réserve, mais de pareils bruits constatent dans quels inextricables embarras le gouvernement se trouve jeté.

On remarque déjà des conciliabules assez fréquents entre les députés républicains et radicaux pour préparer le plan de campagne de la session.

Aucune nouvelle n'a circulé à la Bourse, où les affaires sont très calmes; la spéculation n'ose pas s'engager, dans l'incertitude sur les résultats des premières discussions de la Chambre.

DE SAINT-CHÉRON.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Nous recevons trop tard pour le publier aujourd'hui, le compte-rendu de la séance d'hier du Conseil municipal.

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira vendredi 13 courant, à 7 heures 1/2 du soir, pour continuation de la session de novembre.

M. le Préfet du Nord vient d'adresser à MM. les sous-préfets et maires du département, une circulaire qui leur prescrit de s'occuper de la préparation des tableaux de recensement de la classe de 1874, dont la publication devra avoir lieu les 3 et 10 janvier 1875, conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement.

Les journaux de la Réunion nous apprennent qu'un séminaire-collège s'est ouvert à Saint-Denis le 13 octobre, sous la direction de M. l'abbé Mouton, vicaire-général, ancien professeur de philosophie au collège de Roubaix.

Les comités catholiques du Nord et du Pas-de-Calais tiendront les 13, 14 et 15 novembre courant, leur assemblée générale annuelle, sous la présidence d'honneur de Son Eminence Monseigneur le cardinal Régnier, archevêque de Cambrai, en présence de NN. SS. les évêques d'Arras et de Lydda et des députés de la région qui prennent à cœur la défense des intérêts catholiques.

Le programme des questions à examiner dans les trois séances de cette session comporte deux sections. La première section s'occupera des œuvres de foi et de prière : organisation des œuvres du très-saint Sacrement, des pèlerinages et pour la sanctification du dimanche.

La seconde section étudiera tout ce qui se rattache à l'enseignement : Enseignement supérieur, enseignement secondaire, écoles professionnelles, écoles primaires, écoles normales catholiques, etc. Toutes les questions relatives à la publicité et à la presse, le colportage, etc., etc., seront aussi dans les attributions de cette section.

Ce matin, après avoir entendu M. Joseph Trannoy et la famille Thomas, M. le président du tribunal civil de Lille a ordonné que l'enterrement de Mme Trannoy, née Flore Thomas, serait religieux.

Cette décision est justifiée par les dépositions du père, de la mère, du frère et d'une tante de la défunte. Il en résulte que Mme Trannoy avait, à plusieurs reprises, exprimé devant

diverses personnes de sa famille le désir de recevoir les sacrements de l'Eglise. Son mari s'y est opposé.

Cet homme a du reste toujours violé la conscience de sa femme, au point de l'empêcher d'assister à la messe le dimanche.

Lorsque le médecin qui la soignait lui eût déclaré qu'elle était en danger, qu'il était temps de penser à Dieu, Mme Trannoy dit à son mari devant témoins : « Le médecin croit qu'il faut me faire administrer. » Le mari répondit par une interjection qui signifiait qu'il n'en ferait rien. La mourante n'insista pas; mais, un peu plus tard, elle dit à sa mère : « Je sens que je vais mourir; quand il ne sera pas là, il faudra faire venir un prêtre. » Il ne fut, hélas! pas possible d'exaucer ce vœu suprême.

Mme Trannoy appartenait à la communion catholique; elle a droit aux prières de l'église et à la sépulture chrétienne. L'ordonnance de M. le président du tribunal civil est basée sur la loi et elle doit être exécutée.

Les radicaux et les solidaires voulaient faire de cet enterrement une manifestation hostile aux croyances religieuses.

On voyait hier, rue de France, les chefs du parti démocratique à Roubaix, notamment M. Moreau, M. Laforest. M. Moreau avait préparé un discours qu'il devait prononcer sur la tombe...

Quelques évergumènes ayant annoncé l'intention d'enlever le corps et d'aller le déposer à l'entrée du cimetière, on a dû faire garder cette nuit la maison mortuaire par une escouade d'agents.

Le convoi est annoncé pour trois heures et demie; les abords de la rue de France sont encombrés par une foule considérable, dans laquelle on remarque comme hier bon nombre de figures étrangères. Des précautions sont prises pour que l'ordre ne soit pas troublé et que force reste à la loi.

3 heures 15 m.

P. S. Les funérailles viennent d'avoir lieu. Tout immense. Calme complet. A demain les détails.

Monsieur le Rédacteur, Le conseil municipal de Roubaix doit s'occuper prochainement d'un contrat nouveau à passer avec l'administration des omnibus entre Roubaix et Tourcoing.

Nous croyons utile, à ce propos, d'appeler l'attention de messieurs nos conseillers sur les deux faits que voici :

1° Trop fréquemment, des négociants de Tourcoing venant à la Bourse ne peuvent trouver place dans l'un ou l'autre des omnibus qui s'en retournent à midi.

Il serait essentiel qu'un troisième départ, à cette heure, fut organisé.

2° Il arrive tous les jours que des voyageurs partant de Tourcoing vers Roubaix ou de Roubaix vers Tourcoing descendent à mi-route et, le plus souvent, reprennent l'omnibus suivant pour achever le parcours.

Or, dans l'un et l'autre cas la place entière est exigée, en sorte que le prix du parcours total se trouve doublé.

De dire si la chose est juste, à d'autres! Pour nous, nous nous contenterons de proposer la création de *sièges*, valables seulement le jour même, différents pour l'aller et le retour, remis au voyageur s'arrêtant sur le parcours et lui permettant d'achever sa route où et quand il lui plaira.

Adoptées, ces modifications rendraient un véritable service aux commerçants des deux villes. Nul doute, Monsieur, que votre obligeance ne donne l'assentiment à notre lettre. Veuillez en agréer à l'avance nos plus sincères remerciements.

Quelques Négociants.

Bourse de Roubaix-Tourcoing, 11 novembre 1874.

aurait été accueilli partout les bras ouverts. Son minois pâle est-il donc si séduisant? Heureusement j'étais là et j'ai su lui faire fermer bien des portes.

Mais ce vieux monsieur qu'on appelle Morvan, je crois, qui est venu dernièrement s'établir à la Racinais avec sa fille, l'admet chez lui en ami, tandis que pas un de nous n'a pu franchir le seuil de sa maison. Est-ce que je puis supporter cela?

— Non, assurément, mais prenez-y garde! Mous Duperré pourrait bien calculer son jeu, il n'est pire eau que l'eau qui dort; ce jeune homme a du sang-froid.

— Que me fait son sang-froid? Je saurai bien l'en faire sortir; aussi vrai que je m'appelle Martin Vaudrand, officier du 2^e chasseurs, ce petit monsieur capitulera ou déguerpira, ou bien il y aura bataille.

Il tordit d'un air belliqueux sa moustache et ajouta quelques paroles accompagnées de jurons sonores, qui prouvaient qu'il était bien décidé à ne pas laisser méconnaître le prestige de son autorité. Son interlocuteur se gardait bien de le calmer et employait, tout en simulant la modération, le langage qu'il savait le plus propre à envenimer sa colère. Martin Vaudrand, de son côté, regardait assez bien son emportement pour calculer la portée de chacune des expressions qu'il employait. Il connaissait Horvais comme le plus infatigable bavard de la localité; il se servait de lui en guise de porte-voix pour répandre alentour la terreur salutaire sur laquelle reposait sa puissance.

(A suivre).

Avant-hier soir, un individu soupçonné d'être l'auteur du vol commis à la cathédrale dans la nuit de lundi à mardi dernier, qui ne peut justifier d'une manière certaine de l'emploi de son temps pendant cette nuit, et dont le signalément répond à celui qui avait été donné à la police sur un individu qui avait été vu rôdant autour de la cathédrale, lundi soir, a été arrêté, écroué à la maison d'arrêt de Cambrai, et mis à la disposition de M. le procureur de la République.

On lit dans l'Emancipateur :

La République conservatrice débute bien. Hier, très-tard dans la soirée, une bande d'électeurs en goguette s'est mise à crier aux abords du théâtre : « Vive Parsy ! à bas Fiévet ! m... pour Fiévet ! à l'eau les colons ! »

On comprend que ces ovations, faites à une heure d'indue, n'aient pas été du goût des gens sensibles que les vivats tiraient de leur sommeil.

C'est en leur nom que nous demandons à l'honorable M. Parsy de vouloir bien modérer le zèle indiscret de ses partisans.

Si notre vœu n'était pas entendu, nous serions obligés de rappeler aux perturbateurs du repos public qu'il y a encore des juges... à Cambrai.

Hier, un individu entre dans un magasin de merceries, rue de la Paix, pour offrir des articles de draperie. Mme D... la mercière, occupée à sa cuisine, répond qu'elle n'a besoin de rien et le voyageur se retire. Mais quelques instants après, le mari de Mme D... voulant rendre de la monnaie à un acheteur, en cherche en vain dans le tiroir du comptoir, une somme de 70 à 80 fr. environ (en pièces de 1 fr. et de 0,50) avait disparu.

Comme personne n'est entré dans le magasin après le voyageur, les soupçons se portent naturellement sur lui et l'on s'est mis aussitôt à sa recherche. A cette heure, il n'a pu encore être découvert.

On lit dans le Propagateur :

Nous recevons de nouvelles et plus vives plaintes sur le défaut d'éclairage des ponts de la porte de Roubaix et de l'empietement chaque jour plus grand des matériaux sur la chaussée dont il ne restera bientôt plus rien.

Voici en deux mots la situation :

« Un seul trottoir, à la sortie de la porte jusqu'à l'octroi, ainsi qu'au deuxième pont; chaussée réduite à trois mètres, passage continué des voitures, et éclairage encore diminué depuis hier. »

« On peut juger si les piétons et les voitures sont à l'aise le soir, au milieu de ce dédale. »

« Nous espérons que l'entrepreneur des travaux ne s'exposera pas à des désagréments qui lui coûteraient plus cher que quelques lanternes, et qu'il avisera au plus tôt. »

La phthisie aphteuse, qui avait disparu de la province des Flandres occidentales, vient de s'y déclarer de nouveau.

Dans l'espace de quinze jours, cinq fermes ont été attaquées, à Leysele, une à Paaschandel, une à Staden, une à Wareghem, trois à Langhemask, et deux à Poperinghe.

Nous ne saurions trop engager les cultivateurs du Nord à prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir l'invasion dans leurs étalles de cette maladie, dont les effets peuvent être désastreux.

Tribunal correctionnel. — Les sept ou huit affaires jugées à l'audience correctionnelle du 10 novembre n'ont présenté qu'un attrait médiocre.

Nous y relevons cependant celle d'un jeune homme d'excellente famille, D. E..., que son caractère violent emporte quelquefois au-delà de toutes limites. C'est ainsi qu'il a très gravement maltraité une jeune fille, avec laquelle il entretenait depuis assez longtemps des relations. La malheureuse créature est sortie de ses mains tout ensanglanté! L'irascible galant est condamné à un mois de prison et à 50 francs d'amende. D... a déjà subi deux condamnations à la prison pour cris séditieux et actes de violence.

— Pourquoi G. Dancoisnes, cordonnier à Roubaix, est-il tombé le 2 novembre sur le nommé Rameau? Dancoisnes prétend que Rameau a mal parlé de sa mère défunte, ajoutant que son père allait se remarier. Dancoisnes s'est fâché et a administré à Rameau une correction par trop sévère. — Quinze jours.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 8 novembre. — Jules Moulart, rue Jacquart. — Clémence Becquart, rue d'Arcole. — Céline Crépel, à Jean-Ghislain. — Léonie Dewachter, rue de Fontenoy. — Jules Hoereman, rue de l'Épaulé. — Rosalie Barbieux, aux Trois Ponts. — Arthur Michon, rue d'Alma. — Pierre Daquins, rue des Parvenus. — Ida Valcke, rue de la Barbe d'Or. — Marie Grimonprez, Grande-Rue. — Henri Rosse, rue de Lille. — Emile Legay, au Cul de Four. — François Devalle, rue de Tourcoing. — Adolphe Goethals, rue du Gros Saule. — Angèle Simon, rue Decrême.

Du 9. — Angèle Dejonge, rue des Longues-Haies. — Charles Wangermez, au Pile. — Zoé Delanoy, rue du Bois. — Henri Masquelier, place de l'Abatteir. — Zoé Picry, rue de Nouveaux.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 8 novembre. — Sophie Delbecq, 73 ans, ménagère, rue Decrême. — Auguste Wuying, 8 mois, au Pile. — François Vanloo, 60 ans, mécanicien, à l'Hôpital. — Louis Catoire, 52 ans, fleur, à l'Hôpital.

9 NOVEMBRE. — Jules Déalment, 31 ans, Employé de Commerce, rue de Tourcoing. — Joséphine Thomas, 27 ans, repasseuse, rue de France. — Lauro Leveaux, 1 an, rue de ma Campagne. — Alphonse Dazin, 10 ans, rue de la Limite. — Pierre Vanderputten, 59 ans, journaliste, rue du Fort. — Louis Levillon, 31 ans, Charpentier, rue du Moulin de Roubaix. — Charles Parent, 5 jours, rue d'Espagne. — Cécile Pollet, 33 ans, ménagère, à l'Hôpital. — Amélie Vanlaeys, 78 ans, ménagère, rue Decrême. — Zélie Browaays, 29 ans, ménagère, rue des Longues-Haies. — Marie Haemann, 8 mois, rue de la Guingotte.

MARIAGES du 9 novembre. — Louis Moutier, 26 ans, forgeron, et Antoinette Perrin, 25 ans, journalière. — Théophile Ravesteyn, 33 ans, tisserand, et Amélie Ost, 25 ans, tisserande. — Pierre Delbaere, 38 ans, chauffeur, et Pélagie Desseyn, 38 ans, soigneuse. — Emile Decock, 32 ans, marbrier, et Lucie Brunée, 35 ans, journalière. — Charles Delbar, 29 ans, sergent de ville, et Clémence Desvenain, 23 ans, couturière. — Louis Provoyeur, 32 ans, tailleur d'habits, et Léonie Delhaye, 32 ans, couturière. — François Bossuyt, 31 ans, domestique, et Nathalie Marlier, 28 ans, journalière.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 8 NOVEMBRE. — Jules Vandamme, 28 ans, déboureur, et Anne Brants, 23 ans, soigneuse. — Jean-Baptiste Després, 24 ans, rattacheur, et Sidonie Boulet, 21 ans, soigneuse. — Emile Delmoit, 24 ans, chaudronnier, et Louise Gavériaux, 22 ans, bobineuse. — Pierre Verheggen, 26 ans, déboureur, et Christine Claes, 21 ans, soigneuse. — Désiré Leroy, 23 ans, journaliste, et Laure Centaer, 24 ans, tisserande. — Léon Vandevelde, 24 ans, tisserand, et Marie Lafère, 24 ans, tisserande. — Emile De Vreese, 25 ans, fleur, et Philomène Paris, 20 ans, rattacheuse. — Joseph Dubois, 32 ans, tisserand, et Louise Cavalier, 28 ans, peigneuse. — Joseph Marneffe, 45 ans, mécanicien, et Julie Dequerme, 31 ans, soigneuse. — Henry Delbeux, 31 ans, tisserand, et Clémence Delroux, 32 ans, ménagère. — François Debras, 25 ans, peigneur, et Marie Dubaut, 20 ans, soigneuse. — Charles Bélie, 37 ans, tisserand, et Marie Deconinck, 34 ans, soigneuse. — Alois Desmet, 29 ans, brossier, et Anne Vandermierden, 24 ans, soigneuse. — Henri Dapelehin, 34 ans, chauffeur, et Marie Adona, 25 ans, soigneuse. — Louis Raes, 24 ans, tisserand, et Elisabeth Landwerd, 26 ans, tisserande.

Arthur Blasart, 29 ans, docteur en médecine, et Pauline Lemerre, 22 ans, sans profession. — Ferdinand Debevre, 30 ans, tisserand, et Zénaïde Delesalle, 23 ans, tisserande. — Auguste Lorthois, 32 ans, apprêteur, et Elisa Cuvelie, 38 ans, piquière. — Victor Tronquez, 29 ans, négociant, et Louise Ringez, 29 ans, sans profession. — Charles Remmyer, 30 ans, charcutier, et Florence Vansever, 21 ans, sans profession. — Edouard Villette, 30 ans, contre-maître, et Eugénie Deborgher, 28 ans, fille de bureau. — Léopold Nef, 38 ans, tonnelier, et Sophie De Chuvienne, 31 ans, servante. — Auguste Scorsory, 28 ans, négociant, et Cécile Lepers, 21 ans, sans profession. — Achille Gilmez, 24 ans, tisserand, et Adéline Leclercq, 23 ans, tisserande. — Alfred Honoré, 25 ans, menuisier, et Laure Davroult, 25 ans, tailleuse. — Louis Agache, 41 ans, journaliste, et Emilie Debouvere, 29 ans, rattacheuse. — Alphonse Lesaffre, 29 ans, fleur, et Mélanie Desneck, 17 ans, dévideuse. — Louis Delevoeye, 28 ans, cordier, et Adèle Delaite, 31 ans, bobineuse. — Jean-Baptiste Bateau, 25 ans, ourdisseur, et Marie Calonne, 21 ans, soigneuse. — Auguste Delporte, 22 ans, ébéniste, et Philomène Ernould, 29 ans, dévideuse. — Jean-Baptiste Hie, 21 ans, fleur, et Marie Marsels, 21 ans, fileuse. — Jules Muliez, 22 ans, sans profession, et Sidonie Droulers, 24 ans, sans profession.

CONVOI FUNÈBRE Les amis et connaissances de la famille NUTTE-LEROUGE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur FLORES-FRANÇOIS NUTTE, décédé à Roubaix le 10 novembre 1874, dans sa 51^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister au convoi et service solennels qui auront lieu le jeudi 12 novembre 1874, à 8 heures 1/2, en l'église Sainte-Élisabeth.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Launoy, 251.

CONVOI FUNÈBRE Les amis et connaissances de la famille LECLERCQ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur ADOLPHE-JOSEPH LECLERCQ, fileur, décédé à Roubaix, le 9 novembre 1874, dans sa 50^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister au convoi et service solennels qui auront lieu le jeudi 12 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Grand Chemin, 113.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT — Imprimerie Alfred Reboz. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

La Sténographie. Il y a quelques semaines, nous reproduisions un article de la Finance nouvelle et du Journal officiel duquel il ressortait que la France avait fait des progrès dans la Sténographie tels que dans peu elle aurait dépassé l'Angleterre et l'Allemagne, où cette écriture rapide est employée, même dans le commerce.

« La France compte aujourd'hui plus de 200,000 sténographes » disait l'Officiel. Si notre plaisir fut grand à l'annonce de

cette nouvelle, notre dépit ne le fut pas moins. Quoi! nous disions nous, la France compte plus de 200,000 sténographes; et à Roubaix, l'un des centres industriels les plus importants, il n'est encore personne qui s'en occupe!... C'est inadmissible. En effet, bientôt nous apprimes que l'abbé Duployé a des adeptes dans notre ville et qu'il en est parmi eux qui considèrent la vulgarisation de la sténographie à l'égard d'un devoir qui s'impose.

Aujourd'hui, nous apprenons que M. Laquement, successeur de M. Vanerdegewij à l'École du Commerce, vient de l'introduire dans son programme d'étude. Nous ne pouvons qu'applaudir à cet acte d'initiative et manifester l'espoir que bientôt toutes nos écoles en feront autant.

Nous ne sommes plus au temps où la sténographie, science difficile, n'avait d'utilité que de saisir au vol la parole fugitive qui tombait des lèvres d'un orateur de talents. Si elle ne l'est encore, bientôt elle sera la science de tous : du riche comme du pauvre et surtout de l'ignorant qu'elle aura rendu savant.

Pendant que beaucoup pérorent et déclament la diffusion de l'instruction sans en fournir les moyens, un honorable prêtre, l'abbé Duployé, agit.

Après avoir donné au monde sa méthode si simple qui permet au sténographe de suivre la parole plus facilement qu'autrefois; à l'homme instruit d'économiser le temps en écrivant plus rapidement; au professeur de supprimer les dictées orales pénibles pour lui, ennuyeuses et fatigantes pour tous les enfants; à l'étudiant de recueillir, intactes, les démonstrations qui se font soit dans les cours publics soit dans les cours de nos facultés; après tout cela, ditons-nous, M. l'abbé Duployé, nouvel abbé de l'Épée, a songé aux classes desheritées. C'est en pensant à ces pauvres ignorants, si nombreux en France, qu'il travaille le jour et la nuit et que sans regret il sacrifie toutes ses ressources : Déjà une bibliothèque composée des meilleurs auteurs dont le catalogue serait trop long ici, est à leur disposition.

Vous sachiez, chères lectrices et chers lecteurs, et vous vous demandez quelle peut être l'utilité d'une bibliothèque pour tant de malheureux qui ignorent même l'alphabet? En bien! si vous connaissez Duployé, ou vous manquez de charité ou vous pleurez... de joie. Oui! car s'il est encore un français qui ne sache pas lire, c'est que sa méthode, avec laquelle, à raison d'une heure par jour, on peut l'apprendre en moins d'une semaine, n'est pas suffisamment répandue.

Il y a à quelques jours, à la séance de rentrée de la Cour d'appel, M. le procureur général Renouard, dans un discours mémorable, disait :

« Le devoir de détruire l'ignorance ne se concentre pas dans les efforts commandés aux individus sur eux-mêmes. Il nous est imposé envers nos semblables, et chacun est strictement tenu de travailler, dans sa sphère, à y prendre part. »

Que cet appel soit entendu! Répondons-y tous en nous livrant avec Duployé à l'accomplissement de cette noble tâche qui s'impose et qu'il a rendue si facile; groupons-nous autour de sa bannière où resplendissent les mots « lumière et progrès. » Et, si des déshérités étaient à craindre, s'il en était qui oseraient vouloir se soustraire à un tel devoir, qu'ils sachent que, par ce seul fait, ils s'aliéneraient le droit de dire qu'ils ont souci de la patrie ou qu'ils aiment l'humanité.

Nota. — MM. les chefs d'institution apprendront sans doute avec plaisir que, comme il l'a fait pour M. Laquement, M. Dorion se met gracieusement à leur disposition pour faciliter à MM. les professeurs l'étude très-courte des premiers éléments.

Faits Divers

Un accident épouvantable est arrivé vendredi dernier, à neuf heures du soir, dans la rade de Cardiff, en Ecosse.

Le brick *Sirkoway*, de Newport, chargé de bois, allant de la Baltique à Gloucester, se trouvait à l'ancre. Un trois-mâts arriva à toute vapeur sur lui. Un choc épouvantable eut lieu; le mâc de beau pré de ce navire pénétra dans la dunette du *Sirkoway* et emporta littéralement un marin.

C'était un spectacle affreux de voir ce malheureux traversé de part en part et s'agitant dans le vide, en proie aux plus horribles souffrances. Cette agonie dura une heure au moins.

Au lieu de venir au secours de la victime de leur maladresse, les marins du trois-mâts travaillèrent à dégrader leur bâtiment, et, cette œuvre terminée, ils regagnèrent le large sans s'être fait reconnaître, ni avoir tenté le moindre effort pour sauver la vie au pauvre marin, qui mourut peu après dans d'atroces souffrances.

Il n'y a pas qu'en Angleterre que ces sortes d'accidents arrivent. Chaque semaine, les journaux nous apportent les détails de quelque malheur survenu non seulement en mer, mais encore, ce qui ne se conçoit pas, dans les ports du littoral. La police maritime n'exerce pas une surveillance suffisamment active.

L'éclairage des rades, au moyen de la lumière des phares, laisse également beaucoup à désirer. Chose triste à dire : à notre époque, on ne recule pas devant la dépense de centaines de millions pour élever un Opéra, qui aura du mal à passer pour un chef-d'œuvre; on consacrera des millions pour les menus plaisirs de messieurs les Parisiens, et on ne songera pas à ce qui peut sauver la vie à de pauvres marins qui exposent chaque jour leur vie sur les flots.

— Statistique de la population parisienne. — Voici quelques intéressants renseignements, empruntés aux travaux statistiques de la préfecture de la Seine, relatifs à l'augmentation et à la diminution de la population parisienne :

Les douze bulletins mensuels de 1873, tout récemment réunis en un bulletin général, donnent le résultat suivant :